



U M I H

UNION DES MÉTIERS ET
DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

Service juridique, des affaires réglementaires et européennes

Circulaire Environnement n°01.21

04/02/2021

Label Clef Verte : Ouverture des candidatures 2021

Nous vous informons que les candidatures 2021 du label environnemental Clef Verte, dont l'UMIH est partenaire depuis 2005, sont ouvertes. Nous invitons les hôteliers et restaurateurs engagés dans une démarche écoresponsable à postuler à ce label pour rendre visibles leurs actions auprès du grand public. Les candidatures peuvent être déposées en ligne sur leur site internet (<https://www.laclefverte.org/>) jusqu'au 15 avril 2021.

Cette circulaire vous rappelle également ce qu'est ce label Clef Verte, en particulier ses modalités d'obtention, ses coûts actualisés en 2021 et ses bénéfices vis-à-vis de l'établissement. Pour rappel, les adhérents UMIH bénéficient d'une réduction sur les frais de participation.

Présentation du label Clef Verte

Créé en 1994, Clef Verte est le 1^{er} label environnemental pour l'hébergement touristique et la restauration, avec 714 établissements labellisés en France et plus de 3 200 dans le monde, répartis dans 65 pays¹. A l'instar de l'Écolabel européen², l'ADEME le recommande comme un label environnemental fiable et pertinent pour l'hébergement touristique³.



Ce **label volontaire** est attribué aux établissements qui répondent à un certain nombre de critères en matière d'environnement dans le cadre d'une politique globale et d'amélioration continue.

Comment obtenir le label Clef Verte ?

L'obtention du label Clef Verte est soumise au respect d'un certain nombre de critères impératifs, essentiels et optionnels (si applicables dans l'établissement), définis par Green Key International et révisés régulièrement de sorte à maintenir un haut niveau d'exigence.

Ces critères sont répartis dans 8 catégories : politique environnementale, sensibilisation de la clientèle à l'environnement, gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets, achats responsables, cadre de vie et bonnes pratiques. Ils font l'objet de grilles distinctes pour les [hôtels](#) et les [restaurants](#). Un hôtel-restaurant doit se référer à la grille des hôtels mais la labellisation couvrira les deux activités.

Comment candidater au label ?

La première étape consiste à créer **gratuitement** votre compte sur l'espace professionnel Clef Verte (accessible au lien suivant : <http://pro.laclefverte.org/>). Vous pourrez ainsi :

- **Effectuer un pré-diagnostic de votre démarche environnementale** en répondant à un questionnaire
- **Définir votre plan d'action** en considérant en priorité les critères impératifs du label
- **Renseigner les données pertinentes pour décrire votre établissement** dans les rubriques « Présentation / Information »

Cet espace en ligne vous donne aussi accès à un certain nombre de bonnes pratiques et d'outils personnalisables (modèles, affiches, etc.).

A ce stade, si vous considérez que votre établissement répond au référentiel, vous pouvez envoyer votre dossier via votre espace en ligne. **Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 avril 2021**. Un auditeur conseil Clef Verte visitera ensuite votre établissement pour vérifier qu'il respecte les critères du référentiel et, si besoin, vous conseiller sur les actions complémentaires à mettre en place. La candidature de l'établissement est ensuite présentée à un jury à l'automne. Les lauréats reçoivent leur certificat en début d'année suivante.

¹ [Plaquette de présentation 2021 du label Clef Verte](#)

² Cf. circulaire environnement 05.18 sur l'Écolabel européen sur les hébergements touristiques

³ <https://www.ademe.fr/labels-environnementaux>

Coût de la certification et fréquence des audits

Les tarifs de la certification sont indiqués en détail sur leur site internet pour les [hôtels](#)⁴ et les [restaurants](#)⁵ et récapitulés ci-dessous avec les réductions accessibles aux adhérents UMIH.

Tableau 1. Coûts 2021 de la certification Clef Verte pour les hôtels et les restaurants

	Visite d'audit	Frais de participation annuels
Hôtels	Tarif unique : 360 €	Tarif : nombre de chambres x 2,35 € Tarif UMIH : nombre de chambres x 2,23 € Minimum (pour tous) : 190 € Maximum (pour tous) : 850 €
Restaurants	Tarif unique : 260 €	Tarif selon le nombre de places assises : Places assises < 25 : 180 € (UMIH : 171 €) 25 ≤ Places assises ≤ 50 : 230 € (UMIH : 218,5 €) 51 ≤ Places assises ≤ 75 : 300 € (UMIH : 285 €) 76 ≤ Places assises ≤ 100 : 350 € (UMIH : 335,5 €) Places assises > 100 : 380 € (UMIH : 361 €)

Pour bénéficier de la réduction adhérent de 5% sur les frais de participation annuels, vous devez indiquer à Teragir que vous êtes adhérent UMIH au moment de votre candidature.

Par précaution, il est conseillé de nous envoyer également un e-mail, avec pour objet « Candidature Clef Verte », pour nous indiquer que vous avez postulé au label, en incluant une attestation de votre adhésion (UMIH ou structure associée) à l'adresse : Juridique.Reglementaire@umih.fr.

Pour rappel, la fréquence d'audit a évolué pour les nouveaux candidats depuis 2018 : un audit est effectué l'année de candidature, l'année suivant la labellisation puis tous les trois ans.

Quels avantages pour mon établissement ?

De nombreux témoignages d'établissements⁶ ont été recensés par Teragir sur les bienfaits suivants :

- **Bénéfice environnemental** : votre établissement préserve les ressources ainsi que le patrimoine naturel et culturel ; il contribue par ailleurs à la transition vers un tourisme durable ;
- **Bénéfice économique** : vous diminuez vos charges d'exploitation et anticipez les réglementations futures ;
- **Bénéfice marketing** : vous répondez aux attentes d'une clientèle de plus en plus sensible, et bénéficiez de la reconnaissance d'un label international ;
- **Bénéfice social** : la démarche fédère vos équipes, permettant de sensibiliser et de fidéliser vos collaborateurs, notamment via l'usage favorisé de produits plus sains pour la santé.

⁴ <https://www.laclefverte.org/media/1265/tarifs-clef-verte-2021-h%C3%A9bergements.pdf>

⁵ <https://www.laclefverte.org/media/1267/tarifs-clef-verte-2021-restaurants.pdf>

⁶ <https://www.laclefverte.org/etablissements/paroles-de-laur%C3%A9ats-clef-verte/>

Appel à témoignages : déjà labellisé ? Faites-nous part de votre expérience !

Nous sollicitons votre retour d'expérience afin de mieux vous représenter dans l'évolution et le développement des labellisations environnementales, ainsi que, pour ceux qui le souhaitaient, de promouvoir les démarches engagées des établissements labellisés.

Pour les établissements qui souhaiteraient que l'UMIH communique sur leur labellisation dans ses réseaux de communication, nous vous demandons d'envoyer vos coordonnées et un récapitulatif de vos actions mises en place à l'adresse juridique.reglementaire@umih.fr en indiquant en objet « *Témoignage Clef Verte* ».